



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte-rendu du Jeudi 1^{er} avril 2010

L'an deux mil dix, le 1^{er} avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Centre Ornain dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 1998, légalement convoqué conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Ligny-en-Barrois, sous la présidence de Monsieur Martial MIRAUCOURT.

Etaient présents : Nicole ANDRE - André BAILLY - Roger BEAUXEROIS - François BELET - Patrick BERNARD (à partir de la 4^{ème} délibération) - Laurence BONNET - Jean-Marie BOUCHON - Jean DANTIGNY - Marcel FABIANO (à partir de la 3^{ème} délibération) - Philippe GERARD - David JECKO - Michel LAGABE - Nicolas LANGLOIS - Bernard MANCHETTE - Alain MAURY - Jean-Claude MIDON - Martial MIRAUCOURT - Jean-Jacques MOREL - Claude ORY - Jacky PAUL - Christiane PERRIN - Jean Claude PUGIBET (à partir de la 4^{ème} délibération) - Michel RIEBEL (absent pour l'approbation des comptes-rendus) - Patrice ROUYER - Josette SLAZACK - Michel VIARD - Patricia WEBERT - Philippe ZUNINO.

Etaient excusés : M'Hamed BEN YOUNES - Daniel KNEUSS (représenté par Marie-Hélène SIMON) - Pierre LEGEAY - Marie-Claire PESSE (représentée par Jean-Philippe MOURONVAL) - Joël PRUD'HOMME (représenté par Arnaud PIERREJEAN à partir de la 4^{ème} délibération) - Marion VARINOT (représentée par Christophe POSSIEN).

Etaient absents : Jackie FONROQUES - Francis TOUSSENEL.

Nombre de membres composant l'assemblée :	36
Nombre de membres en exercice :	36
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	19

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Assistaient également à la réunion :

Joël PETITJEAN, Responsable des Services Techniques,
Florence MARTIN, Responsable des Actes Réglementaires et des Procédures,
Jean MICLOT, Est Républicain.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Jacky PAUL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des réunions du Conseil de Communauté du 11 février 2010 et du 16 février 2010 sont adoptés, 1 abstention (Monsieur MAURY).

Prochain Conseil Communautaire : le Jeudi 22 avril 2010 à 18 heures à Velaines.

Une minute de silence a été effectuée à l'attention de Monsieur LANGLOIS Noël qui nous a quitté le 21 février 2010.

Martial MIRAUCOURT présente Monsieur Alain MAURY, élu par Conseil Municipal de Tronville-en-Barrois le vendredi 26 mars 2010 pour remplacer Monsieur Noël LANGLOIS.

Martial MIRAUCOURT informe l'assemblée que le Trésorier ne veut pas payer le retrait des bennes à déchets verts sur Tronville-en-Barrois.

Isabelle CONRAUX dit qu'une délibération avait été votée en janvier 2009. Elle récapitule les montants et autorise le Président à signer la convention afférente et autorise le Président et le Trésorier à payer.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN - EXERCICE 2009

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-3, L.2121-29, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

VU l'avis de la Commission « ENVIRONNEMENT » réunie en date du 10 mars 2010 ;

VU l'avis de la Commission « EAU ET ASSAINISSEMENT » réunie en date du 15 mars 2010 ;

VU l'avis de la Commission « FINANCES » réunie en date du 24 mars 2010 ;

BUDGETS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
GENERAL			
Investissement	1 887 353.91 €	471 046.20 €	-1 416 307.71 €
Fonctionnement	3 702 966.08 €	4 460 380.86 €	757 414.78 €
TOTAL			-658 892.93 €
EAU			
Investissement	215 744.18 €	379 705.64 €	163 961.46 €
Fonctionnement	624 021.82 €	770 072.12 €	146 050.30 €
TOTAL			310 011.76 €
ASSAINISSEMENT			
Investissement	2 100 276.23 €	1 561 016.41 €	-539 259.82 €
Fonctionnement	599 601.28 €	830 512.65 €	230 911.37 €
TOTAL			-308 348.45 €
ORDURES MENAGERES			
Investissement	65 861.97 €	32 148.32 €	-33 713.65 €
Fonctionnement	872 653.47 €	998 405.26 €	125 751.79 €
TOTAL			92 038.14 €

LE PRESIDENT QUITTE LA SALLE POUR LE VOTE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, sous la Présidence de Monsieur BEAUXEROIS Roger,

A l'unanimité,

➤ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2009 de la Communauté de Communes du Centre Ornain, ainsi qu'arrêté ci-dessus.

Martial MIRAUCOURT commente les chiffres ci-dessus.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN - EXERCICE 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2243-1 et 2 ;

L'exécution des dépenses et recettes (de la Communauté de Communes du Centre Ornain) relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le receveur en poste à LIGNY EN BARROIS.

Le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif établi par la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif élaboré par le Président et les écritures du Compte de Gestion élaboré par le Receveur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
A l'unanimité,

➤ ADOPTE le Compte de Gestion (de la Communauté de Communes du Centre Ornain) élaboré par le Receveur pour l'exercice 2009, conforme au Compte Administratif élaboré par le Président pour le même exercice budgétaire.

AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN - EXERCICE 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que PAR le vote du Compte Administratif élaboré par le Président de la Communauté de Communes du Centre Ornain, le Conseil de Communauté a arrêté les résultats de l'exécution du Budget 2009 ;

CONSIDERANT que ce résultat porte sur le seul résultat de la section d'exploitation ;

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement		En Euros
Résultat antérieur	a	1 965 171.57 €
Résultat de l'exercice	b	757 414.78 €
Résultat à affecter	a + b	2 722 586.35 €

Section d'investissement		En Euros
Résultat antérieur	a	-280 735.72 €
Résultat de l'exercice	b	-1 416 307.71 €
Résultat de clôture	c = a + b	-1 697 043.43 €
Restes à réaliser en dépenses	d	817 457.00 €
Restes à réaliser en recettes	e	1 760 376.00 €
Besoin de financement net	f = c - d + e	-754 124.43 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		754 124.43 €
Résultat de fonctionnement reporté		1 968 461.92 €

BUDGET EAU

Section de fonctionnement		En Euros
Résultat antérieur	a	1 220 216.42 €
Résultat de l'exercice	b	146 050.30 €
Résultat à affecter	a + b	1 366 266.72 €
Section d'investissement		En Euros
Résultat antérieur	a	-181 310.50 €
Résultat de l'exercice	b	163 961.46 €
Résultat de clôture	c = a + b	-17 349.04 €
Restes à réaliser en dépenses	d	41 693.00 €
Restes à réaliser en recettes	e	
Besoin de financement net	f = c - d + e	-59 042.04 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		59 042.04 €
Résultat de fonctionnement reporté		1 307 224.68 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement		En Euros
Résultat antérieur	a	1 272 988.01 €
Résultat de l'exercice	b	230 911.37 €
Résultat à affecter	a + b	1 503 899.38 €
Section d'investissement		En Euros
Résultat antérieur	a	6 248.92 €
Résultat de l'exercice	b	-539 259.82 €
Résultat de clôture	c = a + b	-533 010.90 €
Restes à réaliser en dépenses	d	985 399.00 €
Restes à réaliser en recettes	e	1 777 937.00 €
Excédent de financement net	f = c - d + e	259 527.10 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		

Résultat de fonctionnement reporté	1 503 899.38 €
------------------------------------	----------------

BUDGET ORDURES MENAGERES

Section de fonctionnement		En Euros
Résultat antérieur	a	170.56 €
Résultat de l'exercice	b	125 751.79 €
Résultat à affecter	a + b	125 922.35 €
Section d'investissement		En Euros
Résultat antérieur	a	136 201.57 €
Résultat de l'exercice	b	-33 713.65 €
Résultat de clôture	c = a + b	102 487.92 €
Restes à réaliser en dépenses	d	
Restes à réaliser en recettes	e	
Excédent financement net	f = c - d + e	102 487.92 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		
Résultat de fonctionnement reporté		125 922.35 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
A l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ** de procéder à l'affectation du résultat conformément aux tableaux ci-dessus.

Martial MIRAUCOURT commente les chiffres ci-dessus.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-1611.1 et suivants, L.2311.1 à L.2343.2 ;

VU la Loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

VU l'avis de la Commission « SPORT ET JEUNESSE » réunie en date du 8 mars 2010 ;

VU l'avis de la Commission « ENVIRONNEMENT » réunie en date du 10 mars 2010 ;

VU l'avis de la Commission « VOIRIE ET TRAVAUX » réunie en date du 11 mars 2010 ;

VU l'avis de la Commission « EAU ET ASSAINISSEMENT » réunie en date du 15 mars 2010 ;

VU l'avis de la Commission « COMMERCE-ARTISANAT » réunie en date du 17 mars 2010 ;

VU l'avis de la Commission « CULTURE-TOURISME » réunie en date du 22 mars 2010 ;

VU l'avis de la Commission « FINANCES » réunie en date du 24 mars 2010 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire, organisé en application de la loi du 6 février 1992, le 11 février 2010 ;

BUDGET GENERAL**Fonctionnement**

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	4 893 662.00 €	0.00 €	0.00 €	4 893 662.00 €
Recettes (ou excédent)	4 559 490.00 €	0.00 €	1 968 461.92 €	6 527 951.92 €

Investissement

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	3 765 460.00 €	817 457.00 €	1 697 043.43 €	6 279 960.43 €
Recettes (ou excédent)	4 519 584.43 €	1 760 376.00 €	0.00 €	6 279 960.43 €
Affectation			754 124.43 €	754 124.43 €

BUDGET EAU**Fonctionnement**

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	1 424 088.00 €	0.00 €	0.00 €	1 424 088.00 €
Recettes (ou excédent)	816 776.00 €	0.00 €	1 307 224.68 €	2 124 000.68 €

Investissement

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	521 860.00 €	41 693.00 €	17 349.04 €	580 902.04 €
Recettes (ou excédent)	580 902.04 €	0.00 €	0.00 €	580 902.04 €
Affectation			59 042.04 €	59 042.04 €

BUDGET ASSAINISSEMENT**Fonctionnement**

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	1 675 458.90 €	0.00 €	0.00 €	1 675 458.90 €
Recettes (ou excédent)	845 094.00 €	0.00 €	1 503 899.38 €	2 348 993.38 €

Investissement

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	1 356 907.00 €	985 399.00 €	0.00 €	2 342 306.00 €
Recettes (ou excédent)	304 841.90 €	1 777 937.00 €	259 527.10 €	2 342 306.00 €
Affectation				

BUDGET ORDURES MENAGERES**Fonctionnement**

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	1 134 466.00 €	0.00 €	0.00 €	1 134 466.00 €
Recettes (ou excédent)	1 014 430.00 €	0.00 €	125 922.35 €	1 140 352.35 €

Investissement

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	72 570.00 €	0.00 €	0.00 €	72 570.00 €
Recettes (ou excédent)	28 783.00 €	0.00 €	102 487.92 €	131 270.92 €
Affectation			0.00 €	0.00 €

TOTAL DE TOUS LES BUDGETS**Fonctionnement**

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	9 127 674.90 €	0.00 €	0.00 €	9 127 674.90 €
Recettes (ou excédent)	7 235 790.00 €	0.00 €	4 905 508.33 €	12 141 298.33 €

Investissement

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	5 716 797.00 €	1 844 549.00 €	1 714 392.47 €	9 275 738.47 €
Recettes (ou excédent)	5 434 111.37 €	3 538 313.00 €	362 015.02 €	9 334 439.39 €
Affectation			813 166.47 €	813 166.47 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
A l'unanimité,

➤ ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2010, établi par nature et par chapitre, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie conformément avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 arrêté ci-dessus.

Martial MIRAUCCOURT souhaite que les Vices-Présidents interviennent pour commenter leur budget et rappelle les dates des différentes commissions.

Budget Eau :

Nicolas LANGLOIS rappelle que les dépenses du budget sont votées par chapitre. Il commente le budget EAU. L'article 611 « sous-traitance générale » des travaux ont réalisés en fin d'année 2009 et n'étaient pas réglés lors de l'arrêt des comptes. A l'article 6372 « redevances versées aux agences de bassins », il y a eu une omission de déclaration, ce qui va nous obliger à payer les années 2009 et 2010 en une fois. Pour l'article 6156 « entretien et réparations maintenance », la somme inscrite est supérieure à 2009, car on doit faire réaliser une campagne de recherche de fuite de nuit pour 20 000 € par une entreprise spécialisée. A l'article 6411 « rémunération titulaires, non titulaires et NBI », la commission a souhaité programmer l'éventuelle arrivée d'un technicien sur le deuxième semestre de l'année, ce qui n'a pas été prévu au budget. Si le recrutement a lieu en cours d'année, nous ferons une Décision Modificative.

Nicole ANDRE fait remarquer que le résultat de l'audit est attendu.

Nicolas LANGLOIS fait remarquer que par rapport aux excédents antérieurs, pour boucler le budget, on se servira de 607 312 €, ce qui représente environ la moitié de l'excédent.

Alain MAURY demande d'où vient la chute des ventes d'eau ?

Nicolas LANGLOIS répond que la chute est de 150 000 €, due en grande partie par la baisse de consommation de SODETAL. Elle est passée de 267 188 m³ en 2008 à 99 507 m³ en 2009. Il fait remarquer que tous les industriels sur le secteur sont en baisse de consommation.

A l'article 775 « Produits des cessions d'éléments d'actif », lorsque nous avons remis le réseau de Longeville à la communauté de Communes de Bar-le-Duc, il avait été négocié une somme de 50 000 € pour la transaction qui n'est pas encore mandatée aujourd'hui.

Michel RIEBEL demande : Cela fait combien de temps qu'ils ne payent pas ?

Nicolas LANGLOIS répond qu'ils ne la payeront qu'une fois.

Nicole ANDRE fait remarquer qu'entre le budget 2009 et les réalisations, il y a de gros écarts et espère qu'avec un budget primitif plus élevé, on pourra le réaliser.

Nicolas LANGLOIS répond que nous avons beaucoup de non réglés et le réalisé correspond à 80 %, pas financièrement, mais sur le terrain.

Pour les opérations d'investissement, la partie supérieure au trait noir dans le budget correspond aux programmes de l'année précédente qui n'ont pas été complètement réalisés ou reportés et la partie inférieure correspond aux programmes retenus par la commission du 15 mars 2010.

Jean-Jacques MOREL dit qu'il va falloir retravailler sur le budget et faire payer l'eau au prix coûtant, car on peut se retrouver en difficultés dans quelques années.

Nicolas LANGLOIS dit que lors des deux commissions, il a été émis le souhait de faire une étude financière cette année pour avoir une vision dans le futur, sur le budget eau, mais

surtout sur le budget assainissement.

Alain MAURY demande si on a des perspectives sur la consommation éventuelle du centre EDF ?

Nicolas LANGLOIS répond par la négative.

Budget Assainissement :

Nicolas LANGLOIS commente le budget assainissement. A l'article 611 « sous traitance générale », des interventions n'ont pas encore été réglées auxquelles sont ajoutés la sortie de contrat de la station d'épuration de Tronville et le nouveau contrat de Délégation de Service Public. A l'article 6248 « transport divers » il n'y a plus de transport de boues et les 87 000 € sont remontés dans l'article 611. Les recettes sont identiques à 2009 et il est prévu un emprunt de 600 000 €.

En investissements, il fait remarquer que les travaux de la station d'épuration arrivent à leur terme. Beaucoup de nouveaux programmes étaient prévus, mais n'ont été retenus en commission que les plus importants.

Michel RIEBEL dit que la commune de Silmont effectue un Plan Local d'Urbanisme où des extensions de réseaux seront à réaliser et lorsque la vente des terrains auront lieu, comment pourra t-il reverser à la Communauté de Communes la somme qu'il aura récupérée après la vente des terrains ?

Nicolas LANGLOIS répond que cela a été discuté en commission et sera examiné avec la Direction Départementale des Territoires de la Meuse.

Martial MIRAU COURT ajoute qu'aujourd'hui, seule la commune de Salmagne est concernée par des travaux d'assainissement dont la PVR a été calculée. Le retour financier sur les travaux d'eau potable à la Communauté de Communes est à vérifier.

Budget Ordures Ménagères :

Laurence BONNET présente ce budget. Elle rend compte des résultats de 2009 et leur évolution par rapport aux années précédentes. Le budget retrouve après deux fortes augmentations successives, un équilibre « fragile ». Il faut retenir l'augmentation de la TGAP. La diminution du tonnage collecté ne permet pas tout à fait de maintenir le coût de la prestation. Le tonnage des ordures triées stagne légèrement en 2009 et il faut intervenir pour repartir à la hausse pour ce tri, en effectuant des opérations de communication. Le coût du tri a légèrement diminué. Le tonnage des matériaux déposés à la déchetterie a augmenté entre 2008 et 2009 et malgré cette augmentation, le coût du traitement des déchets a tendance à diminuer. Les recettes sont les mêmes. L'essentiel des investissements de l'année 2009 sont repris au budget primitif 2010. Le tonnage des ordures ménagères non recyclables à la Communauté de Communes est inférieur à la moyenne départementale. La déchetterie a trop de succès et cela a un coût très élevé. Il faut donc poursuivre nos actions pour diminuer le coût des matériaux déposés à la déchetterie.

Philippe ZUNINO dit qu'il faut travailler en communication.

Nicole ANDRE ajoute qu'il faudrait peut être réunir la population dans chaque mairie.

Budget Général :

Roger BEAUXEROIS commente la section « action culturelle ». Les recettes sont limitées et correspondent uniquement aux entrées du bistro-théâtre.

Jean-Claude MIDON fait remarquer que les recettes ne couvrent que l'énergie et l'électricité.

Roger BEAUXEROIS commente la section « service aides au tourisme ». La signalétique

devrait être finalisée en 2010 pour une estimation de 120 000 €. Rien n'est inscrit pour le PER.

Michel RIEBEL demande si, pour le projet de signalétique, il s'agit de reports d'une année sur l'autre ou de plusieurs années ?

Roger BEAUXEROIS répond que l'an dernier, nous avons inscrit 75 000 € en espérant pouvoir réaliser une tranche, mais elle ne l'a pas été.

Marcel FABIANO ajoute que plusieurs paramètres ont retardé ce dossier et cela a pris beaucoup de temps.

Philippe ZUNINO commente la section « piscine ». Il précise que les réalisations concernent la période juillet à décembre 2009. Quelques difficultés sont soulevées pour l'ascenseur, puisqu'il y a de l'eau en bas de l'équipement. Pour le système de prévention des noyades (POSEIDON), le service de maintenance était compris lors de la signature du marché et coûte 19 883 € supplémentaires pour les années à suivre. Il faut faire attention lors de la signature des marchés. Il y a des difficultés au niveau informatique, car des lignes sont attritées et aujourd'hui nous ne pouvons pas avoir le Hot line pour le dépannage. Concernant les vidanges des bassins, celles-ci coûtent extrêmement cher. Il fait remarquer que nous en sommes à 11 intrusions à la piscine et si nous respectons la réglementation, chaque intrusion doit faire l'objet d'une vidange.

Nicole ANDRE demande pourquoi dans le budget primitif on met si peu en eau et assainissement à l'article 62872 par rapport à 2007 et 2008 ?

Isabelle CONRAUX répond que le nombre de mètres cubes a été calculé avec le nombre de vidanges.

Philippe ZUNINO rappelle que la piscine a un minimum de coût de fonctionnement de 350 000 €.

Martial MIRAUCCOURT ajoute que cela représente 20 % du budget total de la CCCO.

Philippe ZUNINO dit que la gestion de la piscine doit être la plus rigoureuse possible en développant à fond les activités qui nous rapportent, sans oublier l'aspect social (les entrées). L'accueil se passe très bien et le personnel est très sensibilisé. Il ajoute qu'il faut faire de la communication au niveau des associations pour l'accueil des handicapés.

Nicole ANDRE demande quelle est la fréquentation ?

Philippe ZUNINO répond qu'elle est tout à fait correcte par rapport à la taille de l'établissement, mais commercialement insuffisante.

Marcel FABIANO dit que l'idée de transformer les services publics en services commerciaux, et que l'on cherche à améliorer la qualité de la gestion de ces équipements publics est bien, mais resteront des services publics. Il dit qu'à l'article 64118, on est passé de 9 061.24 € en réalisations 2009 à programmer 19 000 € en 2010 et demande comment cela est justifié ?

Philippe ZUNINO explique que la colonne réalisations concerne la période de juillet à décembre 2009, le double est donc inscrit au budget 2010.

Claude ORY commente la section « service interventions économiques ». Il est prévu en investissements pour le site BAG 100 000 € d'études économiques, 200 000 € de voirie et 5 000 € pour le cahier des charges. 150 000 € sont prévus pour l'achat du terrain ALPRO, 630 000 € pour l'achat du bâtiment et 330 000 € en études et travaux. Pour information, un terrain appartenant à la CCCO a été vendu à une entreprise de Tronville qui voulait s'agrandir.

Claude ORY demande si des personnes sont d'accord pour que la commission économique continue avec l'ORAC ?

Pas d'objection de la part des conseillers communautaires. Il en informera donc la commission lors de sa prochaine réunion le 8 avril pour accepter et finaliser le contrat.

Marcel FABIANO demande à quoi correspondent les charges pour 39 000 € prévues à l'article 658 ?

Claude ORY répond qu'il s'agit de dossiers validés et qui restent à mandater dans le cadre de l'ORAC.

Jean-Claude PUGIBET demande qu'est-ce qui peut justifier 100 000 € de frais d'études sur une toute petite zone comme celle de BAG ?

Joël PETITJEAN répond qu'il s'agit de la partie études et le début des travaux, puisqu'on souhaiterait faire un dossier conception/réalisation. Le bureau d'études essaye de dimensionner l'espace pour pouvoir accueillir les activités et commencer les premiers travaux de viabilité (voirie, réseaux).

Michel RIEBEL fait remarquer que le site BAG n'avance pas assez vite.

Joël PETITJEAN rappelle qu'un premier appel d'offres avait été lancé en 2009 pour être accompagné par un Assistant à maîtrise d'Ouvrage. Plusieurs bureaux d'études ont été consultés, un seul cabinet nous a répondu et à un prix très élevé. La commission d'ouverture des plis a considéré que la procédure n'était pas forcément adaptée. Nous avons donc relancé une procédure avec publicité et cela n'a pas été concluant, puisque personne ne s'intéresse à notre dossier. Nous cherchons donc un bureau d'études capable de nous accompagner pour la conception et la réalisation.

Nicolas LANGLOIS demande pourquoi n'avons-nous pas de réponses sur ce dossier ?

Joël PETITJEAN répond que ce dossier est trop petit pour certains et trop gros pour les petits bureaux d'études. Il faut à la fois des compétences en matière d'urbanisme, en aménagement et on souhaiterait avoir un maître d'oeuvre qui réalise la conception et la réalisation de cet ouvrage. Nous devons établir un cahier des charges qui corresponde à notre attente afin de trouver un bureau d'études capable de nous accompagner.

Michel RIEBEL demande si des entreprises souhaiteraient s'implanter et ne le peuvent pas ?

Claude ORY répond avoir contacté les candidats. Il affirme qu'ils sont toujours candidats, mais sont implantés sur le secteur. Il faut absolument en trouver qui créent des emplois.

Roger BEAUXEROIS ajoute que si on a du mal à avancer sur ce dossier là, c'est parce que tout repose, en matière technique, sur les épaules de Joël PETITJEAN qui ne peut pas être partout à la fois.

Claude ORY dit qu'il y a une contrainte sur ce dossier, c'est le passage d'un ruisseau dans le milieu de cette zone.

Bernard MANCHETTE commente la section « service voiries communales et routes ». Suite à la réunion de la commission, il présente les travaux prévus pour l'année 2010 et ceux qui n'ont pas été réalisés en 2009, mais qui le seront en 2010. D'autre part, les ouvrages d'art ont été recensés (18 ponts). La commission a mené une grande réflexion sur la réalisation des travaux et si les ponts devaient rester dans la compétence des communes ou devenir une compétence intercommunautaire. Si nous réalisons les travaux d'entretien des ponts, nous ne pourrions plus faire de travaux de voirie. Il informe l'assemblée que certaines voiries ont été classées d'intérêt communautaire.

Jean-Jacques MOREL demande si la voirie est toujours une compétence optionnelle ?

Martial MIRAUCOURT répond que seules deux compétences sont obligatoires : économique et aménagement de l'espace. Les autres sont optionnelles.

Martial MIRAUCOURT commente les autres petites sections.

Pour la communication : Les charges afférentes concernent principalement les salaires de

l'agent en charge et les plaquettes d'information. Si la dépense salaires est supérieure à 2008, elle est due au remplacement de l'agent en maladie, mais en contrepartie compensée par des ressources des assurances.

Pour la nouvelle section créée « Sécurité intérieure » : Ce poste a été budgété pour satisfaire à des obligations réglementaires qui sont : la formation, la sensibilisation aux risques et les différents contrôles obligatoires (armoires électriques, échelles, travail en hauteur,...). La mission sera assurée par l'ACMO, pour toute la partie hygiène et sécurité. En plus de cette mission spécifique, elle sera complétée par le suivi de la démarche qualité, les interventions extérieures dans le cadre de ses missions de pompier bénévole. Une présentation de sa mission sera faite par le Président lors d'un prochain Comité Directeur. Jean-Jacques MOREL souhaite voir la fiche de poste de l'ACMO.

Pour la Section « autres activités pour les jeunes » : Ce budget correspond principalement au dispositif CAP'ORN. Il apparaît également des subventions à l'association des baroudeurs pour leur activité, dont celle-ci reflète bien un enjeu de territoire.

Nicole ANDRE demande pourquoi on diminue le budget de Cap'Orn ?

Martial MIRAUCOURT répond que c'est une prestation effectuée par la FOL.

Isabelle CONRAUX ajoute qu'il y a un report, puisque la subvention se verse en trois fois et le troisième arrive souvent en retard : ce qui implique un versement sur l'année suivante.

Pour la section « Aménagement des eaux hydraulique et berges » : Ce budget intègre uniquement pour cette année 2010 la prestation de balayage. La somme budgétée la plus importante provient de 2009 qui n'a pas été réglé entièrement.

Pour la section « aides aux bâtiments » : Ce budget représente la contribution au titre de la politique de l'habitat pour les rénovations de façades à destination des bailleurs et des propriétaires occupants.

Marcel FABIANO trouve dommage concernant le service d'aide aux bâtiments que l'on n'ait pas inclus et profité du positionnement de la Communauté de Communes sur la Charte de l'Habitat.

Martial MIRAUCOURT répond que nous prendrons dans le cadre de l'opération de la Charte de l'Habitat une décision modificative au moment opportun.

Pour les « autres opérations d'aménagement urbain » : ce budget concerne d'une part les subventions payées au Pays Barrois et au CAUE et d'autre part, la partie fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage qui a elle seule représente 45 921 €, alimentés en ressources pour les salaires du personnel, par des aides de la Caisse d'Allocations Familiales pour 15 880 €.

Isabelle CONRAUX a distribué les prévisions budgétaires, uniquement de l'aire d'accueil des gens du voyage, qui avaient été demandées en commission finances.

Roger BEAUXEROIS précise que ce budget est équilibré en quasi-totalité par les aides de la CAF et le paiement des diverses charges des utilisateurs.

Marcel FABIANO demande comment est payé l'agent gérant l'aire d'accueil, du fait que la CAF ne participe qu'à hauteur de 80 % ?

Isabelle CONRAUX répond que l'agent est affecté en plus de son temps de gestion de l'aire, à deux autres activités (l'eau et l'assainissement) : ce qui donne à l'agent un temps complet.

La section « interventions sociales » concerne le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le budget affecté à cette section est de 318 676 € et nous avons intégré en plus à charge de la CCCO une étude diagnostic d'accessibilité à hauteur de 7 000 €.

André BAILLY commente la section « administration générale ». Il dit qu'il y a un besoin d'arbitrer en commission finances les décisions prises par les autres commissions. Il fait remarquer que l'emprunt concerne l'achat d'ALPRO et sera remboursé par les loyers perçus. Concernant la trésorerie de la Communauté de Communes, il ne faut pas descendre en dessous de 1 000 000 €, afin de conforter les opérations de tous les budgets confondus. Une étude financière sera à mettre en place de manière à programmer dans le temps et ne pas superposer chacune des opérations.

Martial MIRAUCOURT fait remarquer que nous avons plus de dépenses que de recettes.

Marcel FABIANO demande s'il y a une explication concernant l'article 6478 « autres charges sociales diverses » dont le montant est à 0 €.

Isabelle CONRAUX répond que nous avons recruté un travailleur handicapé (Monsieur GILLET) et nous n'aurons pas à payer de contribution cette année.

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE/CCCO/SOCIETE DALKIA France RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE CENTRALISEE AU BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR DANS LE CADRE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIGNEE ENTRE LE CONCEDANT ET LE BENEFICIAIRE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment son article 10 ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional de Lorraine n° 99-2008 du 15 février 2008 ;

VU la convention proposée par le Conseil régional de Lorraine déterminant les modalités du soutien accordé à la société Dalkia pour la construction d'une chaufferie centralisée au bois et d'un réseau de chaleur dans le cadre d'une délégation de service public signée entre le concédant (CCCO) et le bénéficiaire (société Dalkia) ;

CONSIDERANT que la convention sera conclue entre le Conseil Régional de Lorraine, la Communauté de Communes du Centre Ornain et la société Dalkia ;

CONSIDERANT que le Conseil Régional Lorraine accorde à la société Dalkia, dans le cadre de l'opération, une subvention de 300 000 € assise sur un montant de dépenses subventionnables de 2 201 000 € ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
A l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre le Conseil Régional de Lorraine, la Communauté de Communes du Centre Ornain et la société Dalkia,
- AUTORISE le Président à signer la dite convention,
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT dit qu'il s'agit d'une opération qui devrait aller au-delà des 60 % dans le cadre des financements publics sur cette chaufferie bois et cela sera déduit sur les factures des utilisateurs.

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE DEUX ETUDES VISANT A AMELIORER LA GESTION DES DECHETS MENAGERS A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE, SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES ADHERENTES AU GROUPEMENT

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les différentes réunions de travail organisées sur l'opportunité de réaliser 2 études visant à l'optimisation de la gestion des déchets à l'échelle départementale ;

VU la nécessité de réaliser des deux études visant à améliorer la gestion des déchets ménagers en Meuse. La première étude consistera en un état des lieux critique de l'existant (collecte et traitement), la deuxième étude visera à identifier les leviers d'optimisation potentiellement applicables en Meuse ;

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallées de la Dieue et les Communautés de Communes du Centre Ornain, du Val d'Ornois, de Fresnes en Woëvre, Montfaucon-Varennes, Spincourt, Centre Argonne, Vigneulles, Triaucourt Vaubécourt, Pays de Revigny, le SIVOM du Haut Barrois, le Syndicat Mixte du Département d'Etudes pour la gestion des déchets ménagers et assimilés dans le département ;

CONSIDERANT que suite au paiement par le coordonnateur des missions exécutées, chaque membre du groupement devra lui verser, sur présentation de justificatifs, une compensation financière estimée à 150 € maximum par collectivité membre du groupement, sur toute la durée des deux études (soit environ 1 an) ;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
A l'unanimité,

S'ENGAGE :

- A REALISER deux études visant à améliorer la gestion des déchets ménagers en Meuse. La première étude consistera en un état des lieux critique de l'existant (collecte et traitement), la deuxième étude visera à identifier les leviers d'optimisation potentiellement applicables en Meuse, pour un montant de participation de 150 € maximum pour la Communauté de Communes du Centre Ornain,

- A ADHERER au groupement de commande créé à cet effet et dont les modalités sont définies dans la convention constitutive qui sera produite à cet effet,
- A CONFIER à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse la mission de coordonnateur du Groupement,
- A AUTORISER le Président de la Communauté de Communes du Centre Ornain à signer la convention constitutive du groupement,
- A AUTORISER le Président de la Communauté de Communes du Centre Ornain à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées,
- A ELIRE parmi les membres de sa commission d'appel d'offres, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au Comité de Pilotage de l'étude pour le Groupement de commande créé,
- A DONNER pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Laurence BONNET qu'il y a au niveau du département un syndicat d'études sur les ordures ménagères auquel elle participe. La communauté de Communes du Val de Meuse va lancer une étude d'optimisation qui couvrira l'ensemble des communes adhérentes à ce processus et sera pris en charge à 100 %. La convention permet d'autoriser cette Communauté de Communes à faire en notre nom cette étude. Le coût pour la Communauté de Communes du Centre Ornain sera de 150 € à reverser à Val de Meuse pour frais de participation.

Michel RIEBEL demande si d'autres syndicats ont déjà participé à ce genre d'état des lieux ? Laurence BONNET répond oui, mais dans d'autres départements (Vosges, Haute Marne, Champagne Ardennes). L'étude va permettre de montrer ce qu'on pourrait mutualiser en premier.

Michel RIEBEL demande si un jour on risque de se trouver avec la pesée devant la porte ? Laurence BONNET répond par la négative, car ce sont des élus qui vont siéger au syndicat d'études et vont prendre les décisions.

Michel RIEBEL fait remarquer que la pesée, c'est ce à quoi on voudrait nous orienter dans le domaine.

Laurence BONNET répond que ce n'est pas l'objet de cette étude et informe l'assemblée qu'elle participera aux réunions du Comité de Pilotage.

FIXATION DU TAUX RELAIS AU TITRE DE 2010

Lors du passage de la Communauté de Communes, le 1^{er} janvier 2006, à la TPU (Taxe Professionnelle Unique), le taux de TP adopté par le Conseil de Communauté (en fonction du taux moyen pondéré et des taux pratiqués dans les communes adhérentes et des besoins de financement) était de 10.46 %, il a été maintenu ainsi depuis.

Pour 2010, les collectivités locales ne votent pas un taux de taxe professionnelle proprement dit mais un « taux relais ». Ce taux ne sert pas à la taxation, mais au calcul de la compensation prévue dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle.

CONSIDERANT que le potentiel réglementaire d'évolution du taux relais est, en tout état de cause limité, pour l'année 2010 à 0.02 % (différence entre le taux maximum de droit commun 10.48 % et le taux pratiqué sur le territoire 10.46 %),

CONSIDERANT que le budget primitif, exercice 2010 voté ce jour, fixe les recettes fiscales à un montant identique à celui de 2009,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
à l'unanimité,

➤ SE PRONONCE sur le maintien du taux relais, pour l'année 2010, au taux de TP existant en 2009 soit à 10.46 %,

➤ DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT demande combien représentent les 0.02 % ?

Isabelle CONRAUX répond que cela représente entre 2 000 et 6 000 €.

Martial MIRAUCOURT explique que la Taxe Professionnelle est donnée cette année au même titre que 2009 sur des méthodes de compensations identiques. En 2011, elle sera indexée sur deux éléments : la forte valeur ajoutée des entreprises et le foncier des entreprises. La grosse part venant de la valeur ajoutée ne concerne que les entreprises conséquentes et comme nous sommes en milieu rural, la moitié de nos entreprises ne sont pas concernées. Elle sera compensée par la péréquation nationale et l'année prochaine, nous serons obligés d'intégrer, au niveau de notre fixation des taux, les taxes ménages.

Jean-Jacques MOREL dit qu'il serait intéressant que la commission finances se réunisse afin d'y réfléchir.

Martial MIRAUCOURT ajoute qu'il serait bien de connaître pour le deuxième semestre 2010 ce que l'on va commencer à percevoir en 2011.

Jean-Marie BOUCHON demande ce que la CLECT devient en 2011 ?

Martial MIRAUCOURT répond qu'elle ne change pas et qu'elle intervient que lorsqu'il y a un transfert de compétences. Il demande si elle doit se réunir annuellement ?

Jean-Claude PUGIBET répond qu'elle se réunit uniquement lorsqu'il y a un changement.

ACQUISITION auprès de ITM Entreprises de l'ensemble immobilier (bâtiment et terrains) à usage industriel (ex Alpro) situé zone industrielle de la Praye à Velaines

Vu les statuts de la Communauté de Communes Centre Ornaïn, dans son Article 1 - Compétences Obligatoires, indiquant « le développement économique »,

VU les statuts du Syndicat Mixte de Velaines modifiés par arrêté préfectoral du 9 décembre 2009,

VU le projet de création d'entreprise du porteur ECOLOGISTIQUE sur le site de l'ex « Alpro » en dépôt de bilan, consistant en la reprise des actifs d'Alpro et l'installation d'une production - conditionnement « grande série » de produits ménagers et lessives « verts », respectueux de l'environnement,

VU la demande de soutien de l'entreprise ECOLOGISTIQUE dans son projet, par la mise à disposition du bâtiment « Alpro » (contre loyer), pour toute la durée de son activité,

VU l'article L.1311-9 du code général des collectivités territoriales prévoyant de demander l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute acquisition à l'amiable d'immeubles

VU l'estimation domaniale à hauteur de 1.300.000 euros des terrains et des bâtiments relatifs à l'opération immobilière projetée, rendue le 30 décembre 2009 par le Directeur départemental de France Domaine mandaté par l'Administrateur Général des Finances Publiques

CONSIDERANT que le projet d'ECOLOGISTIQUE a fait l'objet d'une analyse par le Tribunal de Commerce pour la reprise des actifs,

CONSIDERANT que le loyer qui pourrait être fixé à Ecologistique couvrirait le prêt souscrit par la CCCO pour le financement de l'opération (aides du GIP et des partenaires déduites),

CONSIDERANT que les bâtiments susceptibles d'être acquis par la CCCO sont situés sur la zone d'activité de Velaines, site attractif et prochainement valorisé par l'arrivée d'EDF, donc facilement commercialisables en cas d'échec de la société Ecologistique,

CONSIDERANT les enjeux importants en terme d'emploi sur le bassin de vie,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un diagnostic technique amiante des bâtiments et un état de pollution des sols en vertu des dispositions respectives de l'article L.271-4 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article L.512-8 du code de l'environnement,

CONSIDERANT l'importance de signer rapidement le compromis de vente (celui-ci est en cours de négociation par Me VITTORI et Me GAUGLER et comprendra une clause suspensive au bénéfice d'ITM en cas d'une évaluation des travaux de mise en conformité des bâtiments et de remise en état des sols à la charge d'ITM supérieure à 100.000 euros et une clause de remboursement par ITM, en cas de non réalisation de la clause suspensive ou de dédit d'ITM, du montant du diagnostic technique amiante et de l'étude de l'état de pollution des sols réalisés par la CCCO),

CONSIDERANT que pour établir un Plan de financement définitif, il est nécessaire de disposer d'offres fermes d'emprunt pour un montant de 1 000 000 € (plan de financement 1 avec 20 % de travaux demandés GIP et 40 % de subvention GIP),

Plan de financement 1

Dépenses HT par principaux postes	Montant en euros	Ressources	Montant en euro
Diagnostic amiante et étude pollution	28 000 €	Financement (emprunt)	28 000 €
Achat du bâtiment	1 350 000 €	Financement (emprunt)	972 000 €
Travaux bâtiment (20% montant bâtiment)	270 000€	Aides GIP Meuse : 40% de 1 620 000€ (bâtiment + travaux)	648 000 €
Achat terrains	150 000 €	Autofinancement	150 000 €
TOTAL HT (coût global de l'opération)	1 798 000	TOTAL des recettes HT	1 798 000 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
Voix POUR et 1 ABSTENTION (François BELET)

➤ ACCEPTE de fixer à 1 500 000 € l'enveloppe dédiée au projet d'achat des bâtiments et du terrain (1 350 000 + 150 000 €),

- ACCEPTE de fixer à 28 000 € l'enveloppe dédiée à la réalisation du diagnostic technique des bâtiments et de l'étude de l'état des sols
- ACCEPTE de fixer de à 270 000 € l'enveloppe dédiée aux travaux
- AUTORISE le Président à lancer l'appel d'offres européen en vue de la souscription d'un emprunt de 1 000 000 €
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente avec les conditions suspensives relatives à la dépollution du site, le diagnostic amiante, l'état des sols et ses conséquences,
- AUTORISE le Président à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires potentiels (GIP, Région...),
- DONNE tout pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT dit que les diagnostics amiante et dépollution sont supportés par la Communauté de Communes. ITM s'est engagé à n'intervenir qu'à hauteur de 100 000 € sur la dépollution des sols s'il y avait. Monsieur CLUTIER a de gros contrats à signer avec des potentiels acheteurs, mais ne peut les signer, car il n'est pas propriétaire des locaux. L'engagement de la collectivité va le conforter pour chercher des potentiels acheteurs de ses produits. Le compromis de vente serait prêt vers le 15 avril auprès de Maître VITTORI et signé en attendant les résultats des diagnostics.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Visite du château d'ESSILOR :

Martial MIRAUCOURT demande qui serait favorable à l'achat du château, de manière à répondre à la Direction d'Essilor ?

La Communauté de Communes n'est pas intéressée.

Locaux de l'ancienne caserne des pompiers à Ligny-en-Barrois :

Michel RIEBEL demande s'il serait possible de travailler sur les futurs bâtiments de la caserne des pompiers qui vont se libérer à Ligny-en-Barrois et étudier la possibilité de regrouper les services techniques et administratifs au même endroit.

Roger BEAUXEROIS répond si cela ne compromet pas les autres projets.

Claude ORY ajoute que cela va se discuter la semaine prochaine.

Roger BEAUXEROIS dit que si on l'achète, on n'aura pas de subventions.

Préparation pour le prochain Conseil de Communauté :

Michel RIEBEL dit que ce soir, nous avons plus de dépenses que de recettes et donc dans l'attente de recettes. Roger BEAUXEROIS avait lu une motion liée au GIP et il souhaiterait savoir pour le prochain Conseil de Communauté, quelle est la suite de cette motion, dont le versement du GIP par habitant pour toutes les Communautés de Communes touchées et l'utilisation des fonds sur notre territoire.

Martial MIRAUCOURT répond qu'actuellement, sur notre territoire, est octroyée la somme de 40 € par habitant et sur la zone de proximité, elle est de 100 € voir 160 €.

Martial MIRAUCOURT fera une présentation des différentes subventions octroyées par le Conseil général et le GIP à un prochain Conseil de Communauté ou Comité Directeur.

La séance est levée à 21 h 15